

Séance du Mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 01/02/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21 Procurations : 3 Excusés : 2 Absents : 0 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GIRARDEAU Nadia ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés : CREPIN Cédric - DROUET Céline

Absent :

01-2023 BILAN ACQUISITIONS/CESSIONS 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des opérations immobilières effectuées (actées chez le notaire).

Il présente donc ce bilan au titre de l'exercice 2022 à l'appui des tableaux ci-dessous.

1) ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

ACQUISITIONS				
Dates délibérations et actes notariés	Nature du bien et localisation	Identité du Cédant	Conditions de l'acquisition	Montant
DCM 45-2021 du 01/06/2021 Acte du 22/02/2022	Terrain Espace Jouvence derrière Bar	St Michel's Project	Echange bout de terrain avec garage Frais notaire à la charge commune	686,92 €
DCM 52-2020 du 13/10/2020 Acte du 08/03/2022	Terrain Ecobu	M. POUPIN Jean-Claude	Terrain 197 m ² x0,80 €= 157,50 € Notaire : 108 €	265,50 €
DCM 43-2022 du 01/06/2022 Acte du 17/08/2022	Terrain esp. Jouvence	Mme BOISSINOT Sabine	Terrain 372 m ² x20 € = 7 440 € Notaire : 947,90 €	8 387,90 €
DCM 44-2021 du 01/06/2022 Acte du 16/09/2022	Terrain dent creuse Jean Yole	Mme BECOT	Terrain : 33m ² à l'euro symb. Notaire : 108 €	109,00 €
DCM 34 du 12/04/2022 Acte du 16/09/2022	Terrain ZI La Paix	M. SARRAZIN J.Louis	Terrain : 8m ² à l'euro symb. Géomètre+notaire à la charge du vendeur	1,00 €
DCM 85-2021 du 14/12/2021 Acte du 04/11/2022	Mare aux canards Lotiss La Montagne	Congrégation Filles Sagesse	Terrain avec bâtiments + mare 3 446 m ² à l'euro symbolique Notaire : 180 €	181,00 €
DCM 15 du 03/03/2020 Acte du 25/11/2022	Terrains St Michel Haute Grange (nou. Caserne)	Avenir St Gabriel	Terrains : à titre gracieux en vue de les céder au SDIS 85 pour construction nouv. caserne Frais notaire charge commune : 1 097,27 €	1 097,27 €
			TOTAL	9 449,32 €

2) CESSIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

CESSIONS							
Délégations		Actes notariés	Nature du bien et localisation	Origine de Propriété	Identité du Cédant et du Cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
N°	Dates						
33	13/04/2021	22/02/2022	Terrain Rue Jean Yole	Commune	Mme POUPIN Marie-Luce	60 €/m ² TTC 460 m ²	24 360,00 €
59	06/09/2022	02/12/2022	Terrains Site St Michel Haute Grange	Commune	SDIS 85 (construction nouvelle caserne)	Cession gratuite Notaire à la charge commune	1 439,27 €
TOTAL							25 799,27 €

3) CESSIONS DE TERRAINS PAR LA COMMUNE

DENT CREUSE JEAN YOLE

Date acte notarié	Surf. m ²	Cessionnaire	Prix
01/06/2022	728	M. Pierrick CHAUFFAUT	52 416,00 €
17/08/2022	717	M. et Mme BOUTET	51 624,00 €
TOTAL			104 040,00 €

Pour information, il est rappelé ci-dessous la liste des affaires toujours en préparation chez le notaire :

Acquisitions :

- Site St Michel/Haute Grange – Achat parcelle de 886 m² à titre gracieux à Avenir St Gabriel (voirie accès) – D.C.M. n° 86 du 12/12/2022.
- Milvin / Chiron – Echange de parcelles avec le Département de la Vendée – Echange sans soulte – D.C.M. n° 07-2022 du 25/01/2022.
- Le Chiron – Achat jardin aux Consorts HUVELIN – 51 m² pour 40.80 € - D.C.M. n° 02-2018 du 23/01/2018.
- La Grande Yvoie chemin accès - Achat parcelle aux Cts HURTEAU/ARNOU – 440 m² à l'euro symbolique - D.C.M. n° 19 du 23/03/2015.
- Rue de Bel Air : cession gratuite à la commune de terrains en provenance de 4 propriétaires privés pour régularisation de situation – Superficie de 361 m²- D.C.M. n° 98 du 12/12/2011.
- ZI La Paix – Projet d'élargissement de la voirie - Achat portions de terrain appartenant à :

✓ la Sté SCCV du Château : 30 m ² , au prix de 22,80 € environ.	}	D.C.M. 122 du 21/10/2002
✓ la SCI Sèvre Vendée : 70 m ² , au prix de 105 € environ.		D.C.M. 58 du 25/03/2003
✓ la SARL Maudet : 35 m ² , au prix de 52,50 € environ.		D.C.M. 59 du 25/03/2003

Cessions :

- Dent creuse Jean Yole – Vente 33 m² à M. – D.C.M. n° 87 du 12/12/2022.
- Bodet – Vente portion terrain à Vendée Eau – 300 m² à 0.80 € HT/m² - D.C.M. n° 77 du 08/11/2022.
- Dent creuse Le Chiron – Vente bande de terrain à ALLAIS/VAILLANT et VANDANEIGEN/RENAUD – Env. 20 m² à 45 €TTC/m² pour – D.C.M. n° 60 du 06/09/2022.
- Dent creuse Le Chiron – Vente bande de terrain à GABARD/BOLZER – Env. 20 m² à 45 € TTC/m² pour – D.C.M. n° 53 du 05/07/2022.

- Résidence Marie-Louise Trichet – Vente du foncier (euro symbolique) et rachat de la salle collective (60 000 € HT) à Vendée Habitat – D.C.M. n° 49-2022 du 05/07/2022.
- Lotissement La Montagne : vente deux îlots à SIMA pour 225 000 € TTC – D.C.M. n° 84-2021 du 14/12/2021
- Bordure rue Jean Yole : vente d'une partie terrain à Mme POUPIN d'une superficie de 406 m² au prix de 60 € TTC/m² - D.C.M. n° 60 du 10/11/2020.
- Dent creuse « Le Chiron » : vente d'une bande de terrain à M. AUGUIN Claude – Superficie de 20.60 m² pour 927 € - D.C.M. n° 02-2019 du 15/01/2019.
- Dent creuse « Bel Air » : vente d'une bande de terrain à M. MANCEAU Dominique – Superficie de 160 m² pour 128 € - D.C.M. n° 20 du 25/02/2014.

Le Conseil Municipal Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants ;
Considérant que chacune des opérations susdécrites a bien fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en temps opportun et considérant qu'à l'issue de l'examen de cette récapitulation annuelle avec les motivations propres à chaque décision, il n'apparaît aucune anomalie à relever ;

☞ **APPROUVE** par conséquent le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2022.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 13/02/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 14/02/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 01/02/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : 0

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GIRARDEAU Nadia ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés : CREPIN Cédric - DROUET Céline

Absent :

02-2023 RESTAURANT SCOLAIRE - EVOLUTION TARIFICATION DES REPAS 2023

Pour donner suite aux incidences budgétaires actuelles (évolutions des coûts globaux), la tarification des services enfance a évolué en janvier 2023.

Dans cette même démarche, la commission ENFANCE JEUNESSE propose dans un deuxième temps de faire évoluer la tarification des repas du restaurant scolaire pour les adultes (enseignants principalement).

Il est proposé d'appliquer l'évolution de 8% comme les repas enfants soit un passage de 5.80 € actuellement à 6.25 €. Tarifs applicables au 01/03/2023.

- *Réduction en contrepartie de la surveillance le midi*

En contrepartie de la surveillance / accompagnement des enfants par des bénévoles volontaires sur le temps méridien, un repas leur est offert auquel s'ajoute également une réduction sur la facturation à venir.

Jusqu'à ce jour, la réduction appliquée aux enfants de la famille des bénévoles était celui des Saint Laurentais de la tranche 1101 à 1300 soit 3,50 €.

La commission Enfance Jeunesse en réunion du 2 février propose de rester à 3,50 € (équivalent au tarif appliqué entre la tranche 501-700 à 3,46€ et la tranche 701-900 à 3,56 €).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants,

☞ **APPROUVE** le nouveau tarif du restaurant scolaire pour les adultes soit 6.25 €/repas, applicable au 01/03/2023 ainsi que le maintien de la réduction appliquée aux enfants de la famille des bénévoles volontaires sur le temps méridien soit 3.50 €/repas.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 13/02/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Publié sur le site internet de la ville de Saint-Laurent-sur-Sèvre le 20/02/2023

Délibération n° 02-2023 du 07/02/2023

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 11/02/2023
Qualité : Adjoint au maire de St
Laurent sur Sèvre

Page 1

Séance du Mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 01/02/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : 0

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GIRARDEAU Nadia ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés : CREPIN Cédric - DROUET Céline

Absent :

03-2023 PROJET SOLIDAIRE CENTRE DE LOISIRS – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DES PATOUNES POUR LA VIE »

Dans le cadre de la réalisation du projet pédagogique biannuel, le centre de loisirs réalise un projet solidaire.

Première étape, la rencontre avec différentes associations à dimension humanitaire et/ou solidaire.

Deuxième étape, les enfants votent pour l'association qu'ils souhaitent défendre.

Troisième étape, des actions d'autofinancement sont organisées en collaboration avec l'association afin de pouvoir obtenir des fonds.

Quatrième et dernière étape, il s'agit du versement des bénéfices au profit de l'association soutenue.

Pour cette période de septembre 2021 à juin 2023, le centre soutient l'association locale de défense des animaux « Des Patounes pour la Vie ». Les enfants ont collaboré entre autres sur la réalisation d'un petit court-métrage ainsi qu'une vente de paniers garnis. Ils ont également tenu un stand de restauration durant la semaine sans TV.

Suite à ces actions réalisées par les enfants du centre de loisirs et l'équipe d'animation, un bénéfice de 435 € a été récolté. Afin de pouvoir verser le bénéfice de cette action à l'association « Des Patounes pour La Vie » une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants,

☞ **DECIDE** de verser une subvention de 435 € au profit de l'association « Des Patounes pour la Vie ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 13/02/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 11/02/2023
Qualité : Adjoint au maire de St
Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 01/02/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21 Procurations : 3 Excusés : 2 Absents : 0 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GIRARDEAU Nadia ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés : CREPIN Cédric - DROUET Céline

Absent :

04-2023 DENTS CREUSES LA FONTAINE ET LES COQUELICOTS – TRAVAUX DE VIABILITE – CHOIX DE L'ENTREPRISE ET AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ

La consultation relative aux travaux de viabilité des lotissements « Les Coquelicots » et « La Fontaine » s'est clôturée le 12 janvier 2023.

Il s'agit de travaux de terrassement – voirie – assainissement /Phase voirie provisoire et phase voirie définitive.

Les 5 offres déposées ont été analysées par le cabinet AIR&GEO, maître d'œuvre.

Après analyse il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise DUBREUIL pour :

	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
« La Fontaine »	59 599.36 €	71 519.23 €
« Les Coquelicots »	68 164.99 €	81 797.99 €
Total	----- 127 764.35 €	----- 153 317.22 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants,

☞ **DECIDE** de retenir l'entreprise DUBREUIL TP pour un montant total de 127 764.35 € HT et 153 317.22 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à passer avec l'entreprise

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par Eric
Couderc
Date de signature : 13/02/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia
Cadoret
Date de signature : 11/02/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent
sur Sèvre

Séance du Mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 01/02/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : 0

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GIRARDEAU Nadia ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés : CREPIN Cédric - DROUET Céline

Absent :

05-2023 CONVENTION D'UTILISATION DE LA BASILIQUE POUR UN CONCERT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

Dans le cadre de l'opération « Vendée Musique & Patrimoine » réalisée par le Département aura lieu un concert le samedi 4 mars 2023 dans la Basilique.

Une convention ayant pour objet de fixer les conditions de mise à disposition et les conditions d'utilisation de la basilique de Saint-Laurent-sur-Sèvre doit être passée entre le DEPARTEMENT et la COMMUNE.

Durée de la convention : Prend effet à compter de sa signature jusqu'au lendemain du concert à midi.

Obligations à la charge du Département :

Le DEPARTEMENT s'engage entre autres à prendre en charge l'achat du concert, le paiement des droits d'auteur et droits voisins auprès des organismes de recouvrement (SACHEM), les coûts techniques.

Obligations à la charge de la Commune :

La COMMUNE met entre autres gracieusement à disposition du DÉPARTEMENT, le jour de la représentation de 8h à 23h59 et la veille en cas de nécessité technique ou logistique, la basilique en concertation avec la paroisse. Les autres obligations sont précisées dans la convention jointe.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants,

☞ **APPROUVE** la convention à passer avec le Département pour l'utilisation de la Basilique à l'occasion du concert « Vendée Musique & Patrimoine le samedi 4 mars 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 13/02/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 11/02/2023
Qualité : Adjoint au maire de St
Laurent sur Sèvre

Publié sur le site internet de la ville de Saint-Laurent-sur-Sèvre le 20/02/2023

Délibération n° 05-2023 du 07/02/2023

Page 1

Séance du Mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....01/02/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : 0

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GIRARDEAU Nadia ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés : CREPIN Cédric - DROUET Céline

Absent :

06-2023 CONVENTION D'UTILISATION D'UN ESPACE PUBLIC SUR LA COMMUNE POUR LES CIRQUES, SPECTACLES

Il est proposé de rédiger une convention d'utilisation de l'espace public dans le cadre de l'accueil des cirques, spectacles sur la commune.

Cette convention définit les différentes consignes à respecter lors de l'installation sur l'espace public de la mairie :

- Aucune perforation du goudron ne sera admise.
- Le lieu devra être restitué propre.
- Toutes dégradations, même non intentionnelles, devront faire l'objet d'un signalement aux services techniques de la commune.
- A signaler impérativement : présence d'animaux,

Un droit de place de 53€/jour de représentation sera perçu. Le paiement ainsi qu'une caution de 200 € seront exigés le jour de l'arrivée.

Le droit de place comprend la mise à disposition de l'eau et l'électricité :

- **Fourniture de l'eau** : un tuyau raccordé au réseau d'eau public sera mis à disposition.
- **Fourniture de l'électricité** : Un coffret avec du 220 V -16 A et/ou du 380 V – 32 A sera mis à disposition (en fonction du site d'implantation de l'évènement).

- Respect du règlement d'affichage en vigueur sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants,

☞ **APPROUVE** la convention d'utilisation d'un espace public sur la commune à passer avec les cirques, les spectacles et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par Eric
Couderc
Date de signature : 13/02/2023
Qualité : Maire de Saint Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Publié sur le site internet de la ville de Saint-Laurent-sur-Sèvre le 20/02/2023

Délibération n° 06-2023 du 07/02/2023

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 11/02/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur
Sèvre

Page 1



SAINT LAURENT SUR SEVRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 février 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230207-07022023DEL7-DE

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....01/02/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : 0

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GIRARDEAU Nadia ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés : CREPIN Cédric - DROUET Céline

Absent :

07-2023 MISE EN PLACE DES CHEQUES DEJEUNER

L'article 70 de la loi du 19 février 2007 introduit dans la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Ainsi les titres restaurant sont inclus dans les prestations sociales qu'une collectivité peut attribuer à ses agents dans les limites fixées par la réglementation.

Les chèques déjeuner sont cofinancés par la collectivité (50 à 60 % de la valeur du titre) et par l'agent (50 à 40 % de la valeur du titre).

Monsieur le Maire propose de mettre en place des chèques déjeuner dans les conditions suivantes :

- o Valeur faciale : 8 € - participation de la collectivité à hauteur de 50%
- o 17 tickets restaurants par mois pour un agent à temps complet ne bénéficiant pas de déjeuners sur place (proratization pour les temps partiels et pour les agents bénéficiant de déjeuners sur place)
- o Aucune compensation aux agents renonçant aux chèques déjeuner
- o Mise en place au 1^{er} mars 2023

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants,

- **APPROUVE** la mise en place des chèques déjeuner selon les conditions énumérées ci-dessus.
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

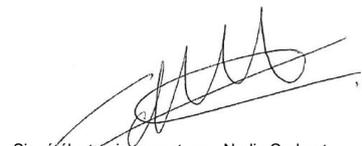
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 13/02/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre

ERIC COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET



Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 11/02/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 01/02/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : 0

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjointes BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GIRARDEAU Nadia ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle
RENOU Sarah ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absents excusés : CREPIN Cédric - DROUET Céline

Absent :

08-2023 LOTISSEMENT LA MONTAGNE – PRIX DE VENTE AU M² DES TERRAINS

Le conseil municipal par délibération n° 40 du 1^{er} juin 2022 a adopté le prix de vente pour chaque lot du lotissement La Montagne en fonction du plan de composition.

Suite au récent bornage définitif des parcelles, il en ressort des superficies différentes du plan de composition pour certains lots. Il convient donc de retirer la délibération n° 40 et de délibérer à nouveau en mentionnant seulement un prix au m² soit 92 € HT et 110,40 € TTC, identique à celui adopté le 1^{er} juin 2022. Les autres termes de la délibération n° 40 ne changent pas.

Le Conseil Municipal ;

Vu l'avis des Domaines en date du 5 août 2020 ;

Vu la délibération n° 40 du 1^{er} juin 2022 adoptant les prix de vente des terrains par lot pour le lotissement La Montagne ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants ;

- **RETIRE** la délibération n° 40 du 1^{er} juin 2022 adoptant le prix de vente pour chacun des 35 lots du lotissement La Montagne.
- **ADOpte** le prix de vente à 92 € HT et 110.40 € TTC/m² des parcelles du lotissement La Montagne.
- **PRECISE** qu'il sera sollicité un acompte de 1 000 € à la signature de la promesse de vente, acompte qui sera ensuite déduit du prix global de la vente.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant, notamment les actes notariés correspondant à la vente de chaque lot.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 23/02/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia
Cadoret
Date de signature : 22/02/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent
sur Sèvre